

Numéro du BEEFP 87-42

Ottawa (Ontario)

Laboratoires du Conseil national de recherches

100, promenade Sussex

La construction de l'édifice abritant les laboratoires du Conseil national de recherches du Canada a duré de 1930 à 1932. Le ministère responsable de l'immeuble est Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulter le rapport 87-42 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'édifice abritant les laboratoires du Conseil national de recherches du Canada a été désigné édifice classé en raison des liens qu'il présente avec certains faits historiques, de ses qualités architecturales et des particularités de son emplacement.

Construit pour abriter le Conseil national de recherches, l'édifice est le symbole de la transformation de l'organisme, auparavant une organisation bénévole de coordination, en véritable institut de recherche. Il témoigne aussi de la reconnaissance par l'État de la valeur de la recherche comme instrument de planification économique au XX^e siècle. Spécimen du style Beaux-Arts qui témoigne d'une belle exécution, l'édifice offre des espaces de laboratoire multiples et modulables et peut, grâce à cela, accueillir des installations auxiliaires et répondre à des besoins particuliers en matière de recherche.

Même s'il a été construit avant que la promenade Sussex ne devînt un parcours d'honneur officiel, l'immeuble se marie bien avec le cachet des établissements érigés sur cette artère après 1950. Le bâtiment abritant la centrale et la chaufferie s'harmonise lui aussi avec le cachet de l'ensemble.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de l'édifice où sont situés les laboratoires du Conseil national de recherches du Canada réside dans les éléments distinctifs de son architecture Beaux-Arts, la qualité de ses matériaux tant intérieurs qu'extérieurs, la composition des volumes et des espaces intérieurs et le caractère solennel du décor environnant.

Le classicisme Beaux-Arts de cet ensemble architectural s'exprime par la symétrie et l'horizontalité des façades et l'emploi d'éléments classiques, comme les entrées en pavillon, les colonnes doriques romaines, les frontons et l'entablement. L'impression générale de monumentalité est accentuée par la longueur de la façade et le choix du grès et du granite comme matériaux. On évitera de modifier la masse de l'édifice et l'organisation de ses façades.

Les lignes élégantes des fenêtres à battants en acier à carreaux multiples, d'usage courant dans les édifices de style Beaux-Arts, ajoutent de la texture aux façades et les rendent plus intéressantes. On a posé des contre-fenêtres intérieures pour améliorer

Numéro du BEEFP 87-42

Ottawa (Ontario)

Laboratoires du Conseil national de recherches

100, promenade Sussex

l'étanchéité des fenêtres primitives tout en laissant ces dernières intactes. Il importe que l'on continue de réparer et de repeindre, au besoin, ces fenêtres d'origine.

Conformément aux principes d'agencement du style Beaux-Arts, l'édifice des laboratoires affecte la forme d'un huit à angles droits qui circonscrit deux cours intérieures. En enlevant le bâtiment temporaire érigé dans une d'entre elles, on redonnerait à cet agencement son caractère initial.

L'intérieur a été dessiné en conformité avec les principes de symétrie et d'orientation axiale du style Beaux-Arts et comporte deux types d'espaces: les espaces publics, destinés aux services d'accueil, aux réunions, aux consultations et aux expositions, et les aires de travail, où sont contenus les laboratoires et les installations auxiliaires. Si l'on a délibérément fait en sorte que les aires de travail soient modulables, afin de répondre aux besoins particuliers et en constante évolution des travaux scientifiques en cours, on a voulu que les espaces publics aient un aspect solennel et, dans bien des cas, symbolique. Les espaces publics de l'immeuble comprennent l'entrée et le grand hall, l'auditorium, le bureau et la salle de conférence du président, la salle de lecture de la bibliothèque et les salles d'exposition du sous-sol. Ils se caractérisent par la richesse des matériaux mis en œuvre, par exemple les murs en travertin romain et les plafonds peints à caissons. Les revêtements et les détails méritent d'être minutieusement préservés; aucune réparation ne devrait se faire sans l'avis d'un spécialiste de la conservation.

Par contraste, on a voulu que les aires de travail de l'édifice soient fonctionnelles et sécuritaires. On a volontairement fait en sorte que les espaces de travail soient modulables et on les a pourvus d'éléments architecturaux pratiques, voire de qualité industrielle dans bien des cas.

Il est clair que les espaces publics et les aires de travail ont conservé l'agencement, la fonction, les matériaux et les détails prévus au départ par l'architecte. Ces caractéristiques devront être sauvegardées. Étant donné l'usage particulier pour lequel l'édifice a été conçu, lui garder sa vocation d'institut de recherche scientifique plutôt que de le transformer en édifice à bureaux permettrait de protéger au maximum la disposition et les matériaux primitifs.

L'édifice qui abrite les laboratoires du Conseil national de recherches est le point de mire d'une vaste propriété agréablement paysagée. Aujourd'hui, cet aménagement à la manière d'un jardin revêt une importance accrue puisque l'édifice est situé sur le parcours d'honneur de la capitale du Canada, promenade Sussex. Il faudra s'opposer fermement à toutes transformations qui viendraient modifier cette apparence soignée et solennelle. L'édifice attenant, où sont contenus la chaufferie et la centrale électrique,

Numéro du BEEFP 87-42

Ottawa (Ontario)

Laboratoires du Conseil national de recherches

100, promenade Sussex

est compatible avec celui des laboratoires par sa taille, son architecture et ses matériaux et mérite d'être conservé comme partie intégrante de l'ensemble.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Révisé

25 avril 1995

Trad uction